

# Nouveau label E+C- une opportunité pour votre croissance

## La réglementation Énergie et Environnement de demain

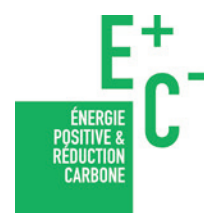
se prépare dans le cadre du label E+C-  
(bâtiment à énergie positive  
et bas carbone).

## Tous les composants sont désormais concernés

Chaudières, fenêtres, revêtements  
de sol, façades, couvertures...

## Une opportunité pour les industriels du bâtiment

Avec une stratégie adaptée aux exigences  
à venir, développez votre activité  
et prenez l'avantage sur votre marché.



## Le service conseil du CSTB

Nous vous proposons un  
accompagnement personnalisé  
pour vous préparer aux  
nouveaux enjeux et améliorer  
votre part de marché.

Votre contact :  
[energiecarbone@cstb.fr](mailto:energiecarbone@cstb.fr)  
01 64 68 83 23



# Le CSTB, partenaire de votre stratégie produit

## Vous conseiller dans votre développement

**Former** vos équipes aux évolutions du contexte réglementaire français et européen

**Évaluer** la performance de vos produits (analyse multicritères, déclarations environnementales)

**Analyser l'impact** de la future réglementation sur vos produits

**Construire** la stratégie d'écoconception de vos produits et de valorisation sur le marché

## Nos atouts

### Double expertise Énergie et Carbone Approche performantielle globale

Bénéficiez de compétences pluridisciplinaires (énergie, environnement, santé, confort, qualité, sécurité).

### Moyens d'évaluation agréés

Nos laboratoires établissent et vérifient vos déclarations de performance.

### Connaissance des exigences Énergie-Carbone

Nous maîtrisons les principes, méthodes et outils de calcul d'application.

### Compréhension du contexte européen

Les directives européennes (EcoDesign, EPBD) préfigurent les réglementations françaises. Nous les prenons en compte dans l'élaboration de votre stratégie.

## Les futures exigences Énergie - Carbone

### Quel objectif ?

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit, à l'horizon 2018, la mise en place d'un nouveau standard qui limite l'impact environnemental des bâtiments neufs.

Deux objectifs :

- la réduction de l'empreinte carbone du bâtiment, tout au long de son cycle de vie ;
- la réduction de la consommation d'énergies non-renouvelables.

### Quels produits sont concernés ?

Hier avec la réglementation thermique 2012 : produits et systèmes ayant une influence directe sur la consommation d'énergie (chaudières, centrales de traitement d'air, isolants thermiques...).

Aujourd'hui avec le label E+C-

Demain avec la réglementation environnementale : tous les produits de construction (chaudières, fenêtres, revêtements de sol, façades, couvertures...).

### Quel impact pour votre activité ?

Dans le cadre de la future réglementation, le maître d'ouvrage choisira en priorité la combinaison de produits permettant de répondre à la double exigence Énergie et Carbone. Votre succès commercial dépendra de la contribution de vos produits à la performance environnementale globale de l'ouvrage.

Plus ils seront performants, plus ils seront différenciants et attractifs auprès des prescripteurs.

Retrouvez le CSTB sur le web :  
[energiecarbone.cstb.fr](http://energiecarbone.cstb.fr)